



Politiques culturelles européennes et internationales : le ministère est-il à la hauteur des enjeux ?

Comment le Ministère s'organise-t-il pour porter les politiques européennes concernant la culture et le service public culturel ? Cette question éminemment politique est de moins en moins lisible et compréhensible depuis la mise en place de la nouvelle organisation de l'administration centrale (OAC). Nous avons demandé un rendez-vous au secrétaire général, qui a décliné en renvoyant la balle au chef du SAJI. Nous avons donc à nouveau rencontré la Dream team à la tête des affaires européennes et internationales.

Nous avons déjà plusieurs fois alerté sur la bi-compétence (géographique + discipline) et la volonté d'évincer l'expertise métier des directions générales. Les agents, qui venaient d'arriver pleins d'espoir et de fausses promesses de la hiérarchie, commencent à voir que notre analyse était bonne.

Lors de l'écriture des textes de l'OAC (décret ministériel et arrêtés et décisions relatifs aux entités de la centrale), La CGT-Culture s'est battue pour que la coopération y soit inscrite. Mais nous constatons que la coopération est peu développée, ou du moins non visible, alors qu'elle est un enjeu essentiel qui ne peut pas être abordé uniquement à travers le développement de l'expertise. Nous considérons par ailleurs qu'une partie des recettes liées à l'expertise devrait permettre d'alimenter un fonds dédié à la coopération internationale.

Le professionnalisme et l'expertise des agents, qui ont travaillé d'arrache-pied avec les collègues des autres services concernés du ministère sur la Présidence Européenne de la France ces derniers mois, ont fait leurs preuves, malgré un manque de soutien de la hiérarchie qui semble méconnaître les dossiers et les enjeux européens et se préoccuper davantage de procédures bureaucratiques et freinant le travail des agents de la sous-direction.

Parce que l'Union Européenne est de plus en plus attendue sur la scène internationale (en particulier avec la guerre en Ukraine), qu'elle reste l'une des priorités du Président de la République et que le modèle culturel français, à la fois est envié de par le monde et attaqué par le modèle libéral est à préserver, nous avons besoin d'un bureau des affaires européennes fort et doté de moyens suffisants.

Maintenant, la même hiérarchie revoit le périmètre et les missions du bureau des affaires européennes en catimini juste avant l'arrivée de la nouvelle ministre et de son cabinet, mettant à mal une organisation qui fonctionnait bien jusque-là malgré le sous-effectif (la bi-compétence, contestée par les agents car totalement inadaptée aux fonctionnements des institutions européennes, n'a pas été installée). Cette méconnaissance des dossiers et des

enjeux par la hiérarchie la conduit à une stratégie de contournement : éviter les sujets européens et pousser les agents expérimentés à la mobilité. Cette volonté de démonter le bureau des affaires européennes n'est ni politique, ni organisationnelle, sur quoi repose-t-elle donc ?

Plutôt que de donner aux équipes les moyens de répondre dans des conditions satisfaisantes aux ambitions du ministère, et notamment de conserver un poste d'assistante (il n'en restera bientôt plus qu'une au lieu de deux, sans compter les suppressions de postes des dernières années...), la sous-direction a mis en place une véritable hiérarchie verticale avec une sous-directrice, 2 adjoints (dont l'un est aussi chef de mission), une cheffe de mission et deux chefs de bureau. Pour une équipe composée de moins de 30 personnes !

L'objectif de la nouvelle organisation de l'administration centrale est-il de renforcer les procédures et le contrôle exercé par la hiérarchie plutôt que de donner au ministère les moyens de mettre en place une politique européenne et internationale adaptée aux enjeux actuels ?

Paris, le 24 juin 2022